



Micro-entreprise ou entreprise individuelle, comment changer à la

Par **niste_old**, le **27/10/2007** à **13:51**

Bonjour, je viens de me lancer à mon compte, j'ai donné ma démission fin juillet à mon ancien patron, je suis resté sans rien jusqu'à Octobre, je n'ai fait aucune demande aux assédic ni rien, car je pensais que je n'avais droit à rien sachant que j'ai démissionné. Donc j'ai débuté le 22/10/2007 en entreprise individuelle (réel simplifiée), et je viens de me rendre compte que j'aurais dû me mettre en micro-entreprise, en parlant avec des collègues de chantier.

Comment dois-je m'y prendre pour me mettre en micro? et pensez-vous que j'ai droit à quelque aide car apparemment je n'ai droit à rien, mais on dit que c'était possible. C'est difficile de se renseigner autour de nous, donc pourriez-vous m'éclaircir s'il vous plaît?

Par **papa tango charly_old**, le **30/10/2007** à **19:54**

vous pouvez à tout moment constituer une Sarl ou une EURL (Sarl à associé unique).

Par **MUMVO_old**, le **14/11/2007** à **19:01**

dans tous les cas (démission ou pas) vous avez intérêt à prendre contact avec la DDTEFP (direc départ du travail et formation professionnelle) pour faire une demande de dossier 'ACCRES' (alloc création retour à l'emploi). En cas de démission, vous pouvez faire appel à une "commission assedic" pour examiner votre demande d'aide à la reprise d'activités, dans un délai de 90 jours suivants votre fin d'activité. il vous sera demandé de justifier vos actions et

vos contacts pour votre projet. n'hésitez pas à vous re présenter si vs êtes rejeté une première fois: la ténacité porte ses fruits!

Concernant le choix micro ou EI, il y a plusieurs paramètres à prendre en compte, et surtout le CA prévisionnel. Alors, à votre tableur pour vérifier, chiffres en mains, ce qui sera le mieux adapté.

Vous pouvez aussi vs informer sur le site APCE (agence pour la création d'entreprise)

bon courage et surtout ne pensez pas que c'est trop tard pour rectifier le tir!

cordialement,